

À : Tous les membres

Date : Le 24 avril 2023

Objet : Augmentation de l'allocation pour l'utilisation d'un véhicule personnel – Ententes collectives DGC/CQGCR-AQPM

Chers membres,

Conformément aux ententes collectives en vigueur entre l'AQPM et le CQGCR (DGC), ce dernier nous a avisés que l'allocation pour l'utilisation du véhicule personnel a augmenté de sept sous (0,07\$).

Ainsi, cette allocation est maintenant fixée à **0,68 \$** du kilomètre dans les ententes collectives suivantes :

- *CQGCR-AQPM Techniciens Cinéma 2015-2018 (art.12.13)*
- *CQGCR-AQPM Techniciens Télévision 2015-2018 (art.12.14)*
- *CQGCR-AQPM Département artistique 2023-2024 (art. 12.04 a))*
- *CQGCR-AQPM Département artistique Nouveaux médias 2020-2023 (art. 12.04 a))*
- *Collective Agreement for Directors between AQPM and DGC 2023-2024 (art. 12.05 a))*

Cette majoration est applicable à toute utilisation d'un véhicule personnel à partir du **18 mai 2023**.

Vous pouvez trouver l'information pertinente sur le site Internet de *Revenu Québec* en cliquant [ici](#).

Cordialement,

L'équipe des relations de travail.

Association québécoise de la production médiatique

1470 rue Peel, Bureau 950, Tour A, Montréal (Québec) H3A 1T1
514 397-8600

aqpm.ca | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#)